



Appel à projets pour la conduite d'interventions pédagogiques

Parc national de La Réunion

1. Objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objet le recrutement de prestataires privés ou associatifs à qui sera confiée la conduite d'interventions pédagogiques auprès des élèves de l'Éducation nationale.

2. Contexte du besoin

La nouvelle politique éducative du Parc national de La Réunion vise à sensibiliser un public plus nombreux et plus diversifié qu'auparavant.

L'élargissement de la typologie des publics et la multiplication des actions de sensibilisation – pour être en contact avec plus de personnes – passent par une stratégie de démultiplication des acteurs en charge de la sensibilisation, appelées relais.

Pour ce faire, l'Établissement public lance un appel à projets pour constituer un réseau de relais à qui seront confiées l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des interventions pédagogiques ponctuelles auprès des élèves réunionnais pour l'année 2022.

Dans ce cadre, le Parc prévoit un financement d'interventions de ses prestataires dans un cadre défini en article 3.

3. Définition des besoins

Le Parc national de La Réunion souhaite confier la sensibilisation des scolaires de la Très Petite Section à la Terminale, en enseignement général et technologique, à ses relais.

À l'heure actuelle, la majorité des actions de sensibilisation – dites *interventions ponctuelles* – auprès des scolaires, gérées par les agents du Parc, se décomposent en deux étapes :

Étape 1 – une intervention en salle (durée : ½ journée)

- la présentation du Parc national de La Réunion : Qu'est-ce qu'un parc national ? / Pourquoi un parc national à La Réunion ? / Le territoire (cœur et aire d'adhésion) / Les missions / Patrimoine Mondial de l'UNESCO et Valeur Universelle Exceptionnelle / Le patrimoine / Les enjeux / Les bons gestes
- le vocabulaire : indigène / endémique / exotique...

Étape 2 – une intervention sur le terrain (durée : ½ journée ou 1 journée)

Sur l'année 2022, le Parc national souhaite ainsi confier la conduite d'un volant de 260 animations qui se décompose de la façon suivante :

- 120 animations à la demi-journée
- 140 animations à la journée

Sur la base du tarif fixé suivant :

- Forfait classe : 100 € la demi-journée d'animation, en salle ou sur le terrain
- Forfait classe : 200 € la journée d'animation sur le terrain

Cet appel à projets ouvre droit à la prise en charge financière, par le Parc, de 4 demi-journées d'animations maximum par enseignant, et ce pour 2 classes différentes au minimum. Les demi-journées peuvent s'additionner pour faire des journées complètes.

Afin de s'assurer que les relais – sur lesquels le Parc national s'appuie pour développer sa stratégie éducative – aient les mêmes messages que ceux dispensés par les agents du Parc national, il est prévu que :

- soient transmis aux relais retenus les outils et les supports utilisés par les agents du Parc national
- des accompagnements soient mis en place (voir article 5 : déroulé)
- une séance d'information sur la nouvelle stratégie éducative du Parc soit organisée pour les relais (voir article 5 : déroulé)

Le Parc national accompagne ses relais, acteurs locaux, dans la montée en connaissances des patrimoines de l'île et la transmission de ses valeurs et de ses messages ; les prestataires s'engagent à travers une convention (voir annexe 3) à assurer les actions de sensibilisation et à transmettre les messages du Parc national aux scolaires.

4. Sélection

Dans le cadre du présent appel à projets, le Parc national va s'appuyer sur 2 phases de sélection pour retenir ses partenaires.

Première phase

Il est demandé aux candidats de constituer un dossier composé des documents 1 et 2 situés respectivement en annexes 1 et 2, dûment complétés.

Le jury de cette première phase de sélection sera composé d'agents du service Pédagogie et Sensibilisation des Publics et s'appuiera sur l'annexe 2.

Le jury statuera sur la complétude du dossier de candidature, sur la qualité du français écrit et sur la pertinence des réponses apportées vis-à-vis du besoin émis par le Parc.

Deuxième phase

Les candidats retenus suite à la première phase de sélection seront convoqués pour une mise en situation d'animation d'une durée de 20 à 30 min sur un des lieux de découverte prévus dans l'annexe 1 et selon le calendrier exposé au paragraphe 8.

Seront analysés les critères suivants :

- Critère 1 : la technique d'animation
- Critère 2 : les informations transmises
- Critère 3 : l'approche des sujets
- Critère 4 : les éléments de sécurité mis en place

Chaque critère est évalué sur 10 points. Si une candidature n'atteint pas un minimum de 5 points sur chacun de ces critères, celle-ci ne sera pas retenue.

Le jury de cette seconde phase de sélection sera composé d'agents du service Pédagogie et Sensibilisation des Publics et d'agents de terrain-médiateurs des secteurs.

5. Pièces à fournir dans l'offre du candidat

Pour répondre à la consultation, le candidat doit fournir :

- L'annexe 1 complétée
- L'annexe 2 complétée
- Un RIB et un siret
- Un extrait de casier judiciaire n°3 de chaque membre de l'équipe pédagogique amené à travailler avec les élèves. L'extrait est téléchargeable en ligne [<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>].

6. Modalités de transmission des candidatures

Le dossier de candidature devra être envoyé à : marches.publics@reunion-parcnational.fr

Date limite de réception des candidatures : le lundi 14 février 2022 à 16h00 (heure Réunion).
Toute candidature reçue hors-délais ne sera pas étudiée.

Les questions doivent être envoyées à l'adresse courriel : pedagogie@reunion-parcnational.fr

7. Déroulé suite à la sélection

Une fois les candidats sélectionnés, une convention est signée (voir le modèle en annexe 3).

Différentes sessions d'accompagnement obligatoires dispensées par le parc sont programmées en fonction du ou des secteurs sélectionnés par le titulaire.

Dès avril 2022, les prestataires assurent les interventions. Quelques dates ont déjà été réservées par des enseignants, dans les 4 secteurs, pour le deuxième semestre de l'année scolaire 2021-2022. Ces animations devront être assurées par les relais, sans changement de dates. Ces dates seront communiquées à l'issue la sélection.

Programme du cycle d'accompagnement

Le Parc national prévoit de rassembler tous les partenaires-relais en 1 seul groupe.

1 – Présentations : le Parc national, le Patrimoine mondial de l'UNESCO et la Valeur Universelle Exceptionnelle, la stratégie éducative et la Maison du parc : mardi 29 mars de 9h à 16h (repas inclus) sur la Plaine des Palmistes

2 – Terrain à Notre-Dame de La Paix : jeudi 31 mars au matin

3 – Terrain à Ilet Alcide : mardi 5 avril au matin

4 – Terrain à Bébour - Bélouve : jeudi 7 avril au matin

5 – Terrain à la Plaine des Chicots : mardi 12 avril au matin

6 – Présentation du programme Jours de la Nuit ; outils mis à disposition ; retours sur le cycle d'accompagnement : jeudi 14 avril de 9h à 12h sur la Plaine des Palmistes

8. Calendrier prévisionnel

Mise en concurrence	Du lundi 10 janvier au lundi 14 février 2022
Date limite de réception des candidatures	Le lundi 14 février 2022, à 16h00
Sélection phase 1 (dossier)	Semaine 7 (du mardi 15 au vendredi 18 février)
Information des candidats	Semaine 8 (du 21 au 25 février)
Sélection phase 2 (terrain)	Les mardi 1 ^{er} et mercredi 2 mars 2022
Notifications et conventionnement	Du jeudi 3 au vendredi 25 mars 2022
Accompagnement des relais par les agents	Du lundi 28 mars au vendredi 15 avril 2022
Démarrage des animations par les partenaires	Lundi 18 avril 2022, selon les réservations effectuées en amont

Le calendrier prévisionnel pourra faire l'objet de modification en fonction des évolutions des conditions sanitaires.

Annexe 1 – Informations sur le candidat

1. Identification du candidat

Nom de la structure :

Forme juridique de la structure :

Objet :

Sigle (logo) :

Site Internet :

Numéro SIRET :

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Nom du responsable de la structure :

Fonction de :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal :

Commune :

Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

À quel réseau, union ou fédération, la structure est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non / oui (entourer la bonne réponse)

Si oui lesquelles ?

.....
.....
.....

Le Parc étant divisé en 4 antennes, il est demandé aux candidats de se positionner sur un ou plusieurs secteurs.

Les sorties par secteur :

NORD

N.	SITES	COMMUNES	THÈMES	SPÉCIFICITÉS	À PARTIR DE
N1	Plaine des Chicots	Saint-Denis	Biodiversité	Le tuit-tuit dans son habitat	CP
N2	Colorado	Saint-Denis	Géologie ; Ilet à Guillaume	Se rapprocher du Secteur Nord pour plus d'informations	
N3	Forêt de Beaumont	Sainte-Marie	Biodiversité	Ecosystème forestier	CM2
N4	Piste forestière de Beaumont	Sainte-Marie	Biodiversité	Exotiques ; Indigènes ; forêt éponge	GS
N5	Le village de Hell-Bourg	Salazie	Patrimoine culturel	////	CM2
N6	Sentier Hell-Bourg / Bélouve	Salazie	Biodiversité ; cycle de l'eau ; paysages	L'Homme dans le cirque de Salazie	CM2

OUEST

O.	SITES	COMMUNES	THÈMES	SPÉCIFICITÉS	À PARTIR DE
O1	Le Maïdo	Saint-Paul	Biodiversité ; Géologie ; Climatologie ; Patrimoine culturel	Mafate ; Milieu altimontain ; le lézard vert des hauts	CP
O2	Ilet Alcide	Saint-Paul	Biodiversité ; Patrimoine culturel	Forêt de bois de couleurs ; Forêt cultivée ; oiseaux forestiers	CP
O3	Mafate (plusieurs sites)	Saint-Paul	Biodiversité ; Géologie ; Patrimoine culturel	////	6ème
O4	Sentier des ouvriers	Les Avirons	Biodiversité ; Géologie ; Climatologie ; Patrimoine culturel	////	CP
O5	Le Maïdo	Saint-Paul	Biodiversité et menaces : suivi régénération post-incendie	Milieu altimontain ; Incendies à répétition ; EEE	5ème
O6	Sentier de la Glacière	Trois-Bassins	Biodiversité et me-	Milieu altimontain ;	5ème

			naces : suivi régénération post-incendie	Incendies à répétition ; EEE	
07	Sentier Piton Rouge	Saint-Leu	Biodiversité et menaces : suivi régénération post-incendie	Milieu altimontain ; Incendies à répétition ; EEE	5ème

SUD

S.	SITES	COMMUNES	THÈMES	SPÉCIFICITÉS	À PARTIR DE
S1	Notre Dame de la Paix	Tampon	Biodiversité ; Géologie ; Agriculture ; Patrimoine culturel	Rivière des Remparts ; Piton de la Fournaise	PS
S2	Plateau des Chênes	Cilaos	Biodiversité ; Géologie	////	6ème
S3	Sentier de la Roche Merveilleuse	Cilaos	Biodiversité ; Géologie	Sentier botanique	CP
S4	Forêt de Mare Longue (sentier botanique)	Saint-Philippe	Biodiversité ; Géologie	Forêt de Bois de couleurs des bas ; Pas d'accès en bus, marche d'approche de 45min/1h	6ème
S6	Sentier de Bon Accueil	Saint-Louis	Biodiversité ; Forêt de bois de couleurs ; Géologie	Les chauves-souris (si sortie nocturne)	GS
S7	La Fenêtre des Makes	Saint-Louis	Géologie ; Patrimoine culturel ; Cycle de l'eau	Piton des Neiges ; Cirque de Cilaos	CP
S8	Bras Patates aux Makes	Saint-Louis	Biodiversité ; Géologie	////	6ème

EST

E.	SITES	COMMUNES	THÈMES	SPÉCIFICITÉS	À PARTIR DE
E1	Coulée 1977 – route des radiers	Sainte-Rose	Biodiversité ; Géologie ; Patrimoine culturel	////	GS
E2	Route du Volcan ; Pas de Bellecombe	Sainte-Rose	Biodiversité ; Géologie ; Agriculture ; Patrimoine culturel	Milieu altimontain	GS
E3	Grand-Etang	Saint-Benoît	Biodiversité ; Géologie	////	GS
E4	Eden	Bras-Panon	Biodiversité ; Patrimoine culturel	////	GS
E5	Bébour	Saint-Benoît	Biodiversité ; Géologie ; Patrimoine culturel	Prévoir un petit bus	GS
E6	Bélouve	Plaine des Palmistes	Biodiversité ; Géologie ; Patrimoine culturel	Prévoir un petit bus	GS
E7	Pandanaie	Plaine des Palmistes	Biodiversité	////	GS
E8	Piton des Songes	Plaine des Palmistes	Biodiversité ; Géologie ; Patrimoine culturel	////	GS
E9	Petite Plaine	Plaine des Palmistes	Biodiversité	////	GS
E10	La Maison du Parc	Plaine des Palmistes	Visite libre de l'exposition permanente interactive : La Réunion, île de nature, cœur des Hommes	À coupler avec la visite d'un site à proximité	CP

Choix du candidat

Secteurs	Secteur Nord	Secteur Sud	Secteur Ouest	Secteur Est
Positionnement du candidat : oui / non				

Les candidats sont informés du fait que lorsqu'ils se positionnent sur un secteur ou plusieurs secteurs, ils sont tenus de participer aux accompagnements proposés par le Parc sur ce ou ces territoires.

Annexe 2 – Motivations du candidat

Question 1 :

En quelques lignes (10 maximum – 1 000 caractères espaces compris), pouvez-vous expliquer ce qui vous motive à être candidat en vue d'être un prestataire-relais du Parc national de La Réunion pour les scolaires ?

Question 2 :

Selon vous (10 lignes maximum – 1 000 caractères espaces compris), qu'est-ce qui est le plus important à faire comprendre aux scolaires (type de public concerné par cet appel à candidature) ?

Annexe 3 – Modèle de convention type

CONTRAT D'INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES RÉSEAU DE PRESTATAIRES-RELAIS POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

n°XX / 2022

Entre :

Le Parc national de La Réunion

Représenté par Monsieur Jean-Philippe DELORME, Son Directeur,
258 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

ci-après dénommé le Parc national de La Réunion

D'une part,

Et

XX

adresse

ci-après dénommé prestataire ou relais ou prestataire-relais

D'autre part,

CONTEXTE

La nouvelle politique éducative du Parc national de La Réunion vise à sensibiliser un public plus nombreux et plus diversifié qu'auparavant.

L'élargissement de la typologie des publics et la multiplication des actions de sensibilisation – pour être en contact avec plus de personnes – passent par une stratégie de démultiplication des acteurs en charge de la sensibilisation, appelées structures-relais.

A cette fin, le Parc national ambitionne de développer un réseau de relais afin qu'ils deviennent de véritables ambassadeurs sur l'ensemble du territoire auprès des scolaires de l'Éducation nationale.

PRÉAMBULE

Le Parc national de La Réunion investit, dans le cadre de ce partenariat, des moyens humains et financiers importants.

Afin de s'assurer que les prestataires – sur lesquels il s'appuie pour développer sa stratégie éducative – soient en mesure d'assurer la contrepartie de cet investissement, des accompagnements auront lieu ; l'objectif est de comprendre le projet du partenaire et que ce dernier ait une vision très claire des attentes du Parc national.

Article 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du dispositif relais pour l'Éducation nationale entre « XX » et le Parc national de La Réunion.

Le Parc national accompagne les prestataires, acteurs locaux, dans la montée en connaissances des patrimoines de l'île et la transmission de ses valeurs et de ses messages ; les partenaires

s'engageant à conduire les interventions pédagogiques auprès des scolaires, de la très petite section au baccalauréat, en section générale ou technique.

Article 2 : MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

Cadre

Afin que le prestataire soit en mesure d'assurer les interventions pédagogiques auprès des scolaires, il est prévu :

- un accompagnement global du partenaire dans l'acquisition de connaissances
- le prêt d'outils et de documents (avec convention de mise à disposition à titre gracieux et selon disponibilités)
- une mise en réseau, en fonction du projet, avec des partenaires autres que le Parc

Le prestataire pourra suivre, s'il en ressent le besoin, des animations conduites par les agents du Parc, déjà programmées (tous types de publics), de préférence avec le secteur de rattachement.

Aucun frais lié à ce suivi d'animation ne sera pris en charge par le Parc national.

Le Parc national propose à ses agents, dans le cadre du plan de formation interne, des formations menées par des professionnels. Il est envisageable que le prestataire suive ces formations. Aucun frais lié à ce suivi de formation ne sera pris en charge par le Parc national.

Fonctionnement du dispositif d'intervention ponctuelle pour des enseignants de l'Éducation nationale

Étape 1

L'enseignant souhaitant bénéficier d'interventions pédagogiques du Parc national :

1/ va sur le site internet du Parc national et découvre l'offre en termes d'interventions pédagogiques [sites et prestataires]

2/ identifie un relais, le contacte pour fixer la date, le lieu et les éléments logistiques

3/ fait une demande ; pour cela, il remplit le formulaire en ligne en choisissant le site et le prestataire.

Étape 2

Le Service Pédagogie et Sensibilisation des Publics :

4/ instruit la demande et en valide l'éligibilité ; la prise en charge financière des interventions pédagogiques ponctuelles par le Parc national étant limitée à 4 demi-journées par enseignant sur l'année 2022.

5/ envoie au partenaire et au professeur la notification de la prise en charge

Étape 3

6/ l'intervention a lieu

Étape 4

Le prestataire

7/ fournit au professeur le support d'évaluation ou le lien internet vers le support d'évaluation

8/ centralise les documents d'évaluation renseignés par l'enseignant au SPSP dès réception

9/ transmet les supports d'évaluation tous les 2 mois

Étape 5

10/ traitement du formulaire d'évaluation qui constitue le service fait pour la mise en paiement.

Article 3 : DURÉE

La convention est conclue à compter de la date effective de sa signature et est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 4 : ENGAGEMENTS DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION

Le Parc national de La Réunion s'engage à :

- Confier l'ensemble de ses interventions ponctuelles auprès des scolaires de l'Education nationale à ses prestataires, sélectionnés après appel à projet. Les Agents de terrain du Parc national continueront à intervenir auprès des scolaires sur des projets plus pérennes et/ou spécifiques
- Mettre en place, à partir du site Internet du Parc, un dispositif efficient, intuitif et équitable permettant aux enseignants de réserver facilement leurs animations et aux prestataires de gérer leurs interventions.
- Mettre en place un dispositif d'appréciation (évaluation)
- Mettre à disposition du partenaire toute documentation utile pour l'acquisition de connaissances
- Se tenir à sa disposition, de façon concertée, pour des informations complémentaires ou des besoins de validation de contenus d'animation
- Mettre à sa disposition l'ensemble des outils éducatifs que le Parc national ambitionne de réaliser en 2022, sous réserve de disponibilité
- Réfléchir et à mettre en œuvre, à moyen terme, un système de reconnaissance visuelle [vêtements / badge /...] ou tout autre label, qui constituera un moyen d'information du public sur les qualités éducatives du partenaire et qui symbolisera le rôle d'Ambassadeur ou de structure-relais du Parc national

Du point de vue financier, le Parc national de La Réunion s'engage à financer les interventions pédagogiques réalisées par le prestataire au titre de prestataire-relais, dans la limite de 4 demi-journées par enseignant.

Le financement est établi selon les bases suivantes :

- Forfait classe : 100 € la demi-journée d'animation, en salle ou sur le terrain
- Forfait classe : 200 € la journée d'animation sur le terrain

Le forfait intègre toutes les dépenses liées qui concourent à la conduite de l'animation (intervention – déplacements – repas – assurances – etc.).

Article 5 – ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE « XX »

« XX » s'engage à :

- Conduire des interventions pédagogiques [publics scolaires]
- Respecter, lors du développement d'activités, l'éthique, les valeurs et les missions du Parc
- Transmettre, avec rigueur et formalisme, les enseignements reçus
- Accepter de réactualiser ses informations
- Renseigner les indicateurs de façon fiable afin de permettre au Parc national d'évaluer le dispositif des structures-relais
- Communiquer ou informer le public de son rôle de relais du Parc national
- À fournir un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- À fournir des éléments de communication qui seront publiés sur le site internet du Parc
- À ce que son activité ne contienne rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur : lois relatives aux mœurs, à la police de l'environnement et à la réglementation du Parc national

Article 6 : ASSURANCES

« XX » atteste bénéficier d'une assurance couvrant toutes ses activités :

1 — celles réalisées dans le cadre du suivi de médiations, dans le cadre de l'acquisition de connaissances

2 — celles auprès des scolaires

Article 7 : COMMUNICATION

Le Parc national de La Réunion et « X » se réservent le droit de communiquer sur leur partenariat.

Article 8 : AVENANT

Toute modification des clauses du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant établi contradictoirement par les deux parties.

Article 9 : ANNULATION

Si, pour des motifs d'intérêt général ou des raisons exceptionnelles, le contrat devait cesser, le Parc national de La Réunion ou le partenaire s'en informeront dans les plus brefs délais, par lettre recommandée et motivée.

Le relais ne pourrait alors se prévaloir d'aucune indemnisation ni recours à l'encontre du Parc national de La Réunion.

Article 11 : LITIGES

En cas de litige, les parties conviennent de ne saisir les tribunaux compétents qu'après avoir apuré toutes voies de conciliation. Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Saint-Denis.

Fait à la Plaine des Palmistes, le _____, en deux exemplaires

Le Directeur

Le prestataire-relais

Parc national de La Réunion

Structure

Monsieur Jean-Philippe DELORME
NOM

M/Mme Prénom